

Demande déposée le 25/11/2025

N° PC 083 099 25 O 0073

Par : **SCI LIEA représentée par M. KOVACS Andrei**

Demeurant au : 24 IMPASSE DES MARJOLAINES
83480 PUGET SUR ARGENS

Sur un terrain sis au : Impasse du Real
83480 PUGET SUR ARGENS

Parcelle cadastrée : 99 C 2161

Nature des Travaux : **MAISON INDIVIDUELLE AVEC GARAGE ET
PISCINE**

Surface de plancher créée :
148,35 m²

Le Maire de la Ville de PUGET SUR ARGENS

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le permis de construire accordé le 05/12/2025 au profit de la SCI LIEA, représentée par M. KOVACS Andrei, en vue d'édifier une maison individuelle avec garage et piscine, pour une surface plancher créée de 148,35 m², sur un terrain situé Impasse du Real à PUGET SUR ARGENS,

VU le courrier en date du 10/02/2025, émanant de la **SCI LIEA, représentée par M. KOVACS Andrei**, demandant l'annulation du **PC 083 099 25 O0073**,

ARRETE

Article Unique : l'annulation du permis de construire N°PC 083 099 25 O0073 est prononcée.

A Puget Sur Argens, le 10 février 2026



Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme

Jean François MOISSIN

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Délais et recours : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).